

Tirepied. Quatre communautés de communes s'unissent pour restaurer les cours d'eau du bassin de la Sée. Soit plus de 700 km de rivières et de ruisseaux.

Mardi matin, dans la salle à vocation économique de Tirepied, une quarantaine d'élus, institutionnels, administratifs et représentants d'associations en lien avec la nature, dont Odyssee, présidée par François Serrant, a assisté, sous l'égide de Claude Dulamon, sous-préfet d'Avranches, à la signature d'une convention cadre. Cette convention scelle une entente liant les Communautés de communes du Val-de-Sée, du Mortainais, d'Avranches-Mont-Saint-Michel et de Villedieu intercom.

Son but ? La mise en oeuvre commune d'un programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Sée. D'une superficie de près de 440 km², il alimente un réseau dense comptabilisant plus de 700 km de rivières et de ruisseaux.

Espèces animales et végétales

Préserver la qualité des eaux, assurer la pérennité de ses usages et mettre en valeur un environnement rural riche en habitats et en espèces animales et végétales, tels sont les engagements pris par les intercommunalités précitées. C'est Aurélie Gouhier, technicienne de rivière de l'entité du Val-de-Sée mise à disposition, qui a décliné le programme pluriannuel d'actions établi consécutivement à un diagnostic de terrain, parcelle par parcelle, confié à Odyssee.

« Ce programme permet de répondre aux enjeux mis en avant par la directive-cadre européenne sur l'eau, la directive habitat et le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Le montant des travaux à réaliser en cinq ans s'élève à 823 000 €, subventionnés à 70 % par l'Agence de l'eau et à 10 % par la Région. Les 167 000 € restant à la charge des collectivités seront répartis au prorata de leurs linéaires respectifs. »

La Communauté de communes du Val-de-Sée, désignée comme collectivité pilote de l'entente, fournira le cadre logistique, administratif et comptable pour les opérations à réaliser.

Zone Natura 2000

« La Sée est la colonne vertébrale d'une vieille dame qui relie notre territoire de Sourdeval à Avranches, a rappelé François Serrant. En bonne infirmière, notre technicienne de rivière a évoqué les remèdes appropriés dont elle a besoin. J'ajoute que, dans cette démarche commune, un partenariat avec le monde agricole, entre autres, s'avère nécessaire. Une zone Natura 2000, dans laquelle s'inscrit ce projet, n'implique pas une mise sous cloche et ne doit pas devenir un musée à ciel ouvert. Il faut au contraire valoriser les avantages de cette vallée dans les divers domaines que sont l'agriculture, le tourisme, la pêche et l'industrie. »